

→ COMMENT OBTENIR UN BADGE D'ACCÈS ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- En retirant un formulaire d'inscription en déchèterie,
- En vous inscrivant en ligne sur le site internet du SMICTOM,
- Aux horaires d'ouverture du SMICTOM de Rougemont-le-Château (bureaux situés à 5 minutes de la déchèterie d'Étueffont).



Pour consulter les règlements de collecte, des déchèteries et de la redevance incitative :

<http://www.sictom-etueffont.fr/publications/les-reglements>



Photos, pictogrammes : SMICTOM + Eco-organismes - Conception & Impression publi-h. Uffholtz - CERNAV

→ Dans mon bac à ordures ménagères, je jette :

- Gobelets et assiettes en plastique, assiettes en carton, couverts en plastique
- Les papiers spéciaux, les absorbants

- Les protections contre le COVID 19 : mouchoirs, gants, masques
- Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages
- Les couches

→ Dans mon composteur, je dépose :

- Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas
- Les déchets de jardin

→ Dans le conteneur à verre, je dépose :

- Les pots, les bocaux, les bouteilles en verre

RAPPEL
- Pensez à enlever les couvercles et les bouchons,
- Déposez en déchèterie la vaisselle cassée, les ampoules, les vitres et les miroirs.

Aucun déchet ne doit être déposé à côté des containers à verre. Respectez les consignes de tri.
ATTENTION AUX HORAIRES DE DÉPÔT EN RAISON DU BRUIT.

→ Dans mon sac jaune transparent, je dépose en mélange

- Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes et pots alimentaires en plastique et en polystyrène, films, blisters...)



- Tous les emballages en métal (conserves, canettes, barquettes, aérosols, couvercles de bocaux, ...)

- Tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, enveloppes)
- Cartons (emballages, briques alimentaires, petits cartons)

- Les gros cartons doivent être déposés prioritairement en déchèterie ou avec les sacs de tri, obligatoirement pliés et ficelés (volume inférieur à 0,5 m³) sans quoi ils seront refusés.

RAPPEL
- Vider les emballages,
- Les aplatir et ne pas les imbriquer les uns dans les autres,
- Bien fermer le sac,
- Sortir le sac la veille au soir.

NE PAS METTRE DANS CE SAC :
bouteilles et bocaux en verre, objets en plastique qui ne sont pas des emballages, ordures ménagères, couches, emballages ayant contenus des produits toxiques, essuie-tout, mouchoirs.

→ FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU SMICTOM MUNIS D'UN BADGE

- Apports réglementés :**
- Quantité maximale autorisée : 1 m³ par visite,
 - Accès le samedi : interdit aux professionnels,
 - Pneus : uniquement les pneus VL, propres, secs, entiers et déjantés. **Tous les autres pneus seront facturés (voir règlement)***
 - Extincteurs : poids ≤ 2 kg, reprise gratuite, poids > 2kg ou CO2 : 10 € l'unité.

Les apports des professionnels seront facturés aux conditions et tarifs affichés en déchèteries et consultables sur le site internet du SMICTOM.
Les déchèteries sont réservées aux véhicules dont le PTAC (remorque comprise) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Le règlement des déchèteries est disponible sur www.sictom-etueffont.fr

DÉCHÈTERIE FIXE D'ÉTUEFFONT

Horaires de la déchèterie fixe (située entre Étueffont et Rougemont-le-Château)

- HORAIRES D'HIVER du 01^{er}/10 au 31/03**
Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h
- HORAIRES D'ÉTÉ du 01^{er}/04 au 30/09**
Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE SEMI-FIXE DE CHAMPAGNEY

Horaires de la déchèterie semi-fixe pour le secteur de Rahin et Chérimont (ZA des Champs May à Champagny)

- HORAIRES D'HIVER du 1^{er}/10 au 31/03**
Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h
- HORAIRES D'ÉTÉ du 1^{er}/04 au 30/09**
Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9 h à 18 h

DÉCHÈTERIE MOBILE

- La déchèterie mobile passe dans certaines communes du SMICTOM selon un calendrier préétabli (voir au verso du calendrier).
- Une commune dans la journée : de 12h à 19h sans interruption.
Deux communes dans la journée :
1^{ère} commune : de 12h à 15h
2^{ème} commune : de 16h à 19h.

→ LES DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

LES PRODUITS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



- * Les déchèteries mobiles ne sont pas concernées
 - ** Uniquement sur la déchèterie fixe et les bennes présentes dans certaines communes.
 - *** Maximum 4 pneus par visite en déchèterie fixe et 2 pneus en déchèterie mobile. Les pneus jantés ne sont pas acceptés en déchèterie mobile (capacité de stockage restreinte).
- Facturation possible de certaines catégories.

Des conteneurs spécifiques pour les instruments d'écriture (stylos, feutres...) et les capsules Nespresso sont également disponibles.

- Les cadavres d'animaux et les ordures ménagères ne sont pas acceptés non plus.
- BOUTEILLES DE GAZ
 - AMIANTE / CIMENT
 - MÉDICAMENTS
 - DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES (Poids lourds, tracteurs...)
 - PNEUMATIQUES

Etueffont, Masevaux, Petitmagny

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOGIEENNE

2021

CALENDRIER des COLLECTES

40b avenue Jean Moulin | **90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU**
Tél. 03 84 54 69 44 | Fax : 03 84 22 28 49 | www.sictom-etueffont.fr
Mail : sictom.etueffont@wanadoo.fr | redevance.sictom90@orange.fr

Ne concerne pas les usagers collectés en mini-benne

